

RISQUES SÉCURITAIRES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'EST DE LA RDC

Perspectives locales des provinces du Nord et Sud Kivu



Note rédactionnelle

Les résultats de ce rapport sont le fruit d'un atelier exploratoire de deux jours. En tant que tel, le rapport ne prétend pas être exhaustif, mais vise plutôt à rendre compte des contributions des participants, sur la base de leur expertise et de leur expérience.

© FBA, Réseau CREF, Strong Roots Congo

Octobre 2023

Compilation et édition : Jenny Andersson, FBA

Crédit photos : Jonny Hogg & Réseau CREF

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Une approche localisée	4
Changement climatique, environnement et sécurité humaine	5
Les co-organismes	6
Le changement climatique, insécurité et conflit dans l'est de la RDC	8
Les impacts du changement climatique au nord et au sud kivu sur les écosystèmes, l'agriculture et les moyens de subsistance des communautés	8
Risques sécuritaires liés à la rareté des ressources naturelles en raison du changement climatique	10
Risques sécuritaires liés à la gestion des ressources extractives et des forêts	11
La carbonisation et les politiques de conservation	11
Développement des sources d'énergie alternatives	14
Le secteur minier artisanal – au cœur de la problématique climatique	14
La question foncière – vers des solutions durables ?	16
La réforme foncière du point de vue des conflits et de l'environnement	16
La foresterie communautaire comme outil de consolidation de la paix.....	18
Situation des défenseurs des droits environnementaux, des terres et des ressources naturelles – défi transversal	19
Perspectives	20
Travaux Cités	24
Articles et rapports	24
Présentations	25

”Cette initiative est née de la reconnaissance croissante du rôle de la RDC en matière d’atténuation du changement climatique d’un côté, et la vulnérabilité de sa population face au changement climatique et aux conflits armés de l’autre”

INTRODUCTION

UNE APPROCHE LOCALISÉE

Ce rapport restitue les résultats d’un atelier multidisciplinaire sur le thème « Risques sécuritaires liés au changement climatique dans l’Est de la République démocratique du Congo », qui s’est tenu à Bukavu du 28 au 29 mars 2023. L’atelier représentait une occasion unique de réunir des experts des domaines et organisations concernés dès le niveau local, afin d’analyser la manière dont les relations entre le changement climatique, la sécurité et les conflits se manifestent dans les provinces congolaises du Nord et Sud Kivu. L’objectif global de cet atelier était de lancer un processus de réflexion collective pour identifier les majeurs défis ainsi que des solutions intégrées et adaptées au contexte. Afin d’assurer une large pluralité des perspectives, domaines d’expertise et secteurs dans les présentations et débats, les participants représentaient un grand nombre d’institutions, notamment les principaux organismes de recherche de la région, les autorités étatiques et coutumières concernées, des acteurs non-étatiques impliqués dans le domaine de consolidation de la paix, de la protection de l’environnement et des droits humains, ainsi que quelques acteurs de la communauté internationale présente dans la région et mandatés dans les domaines de la paix, la sécurité et le développement durable.

Au cours des deux jours de l’atelier, ces participants ont présenté les derniers résultats de recherche et des données, et ils ont débattu à propos de l’impact du changement climatique sur les systèmes naturels et humains, des risques sécuritaires qui leur sont associés, et des politiques

publiques portant sur les secteurs concernés. Les présentations ont été suivies par des discussions et des travaux en groupe visant à approfondir l’analyse des problèmes et à entamer une réflexion conjointe sur les solutions potentielles. Un certain nombre de grandes conclusions ont été définies, ainsi que des nouvelles pistes de travail pour l’ensemble des acteurs intervenant dans le champ commun au changement climatique, à la protection de l’environnement, à la paix et à la sécurité en République démocratique de Congo (RDC).

Le présent rapport traite les grands thèmes qui ont émergé au cours de l’atelier, à savoir : les impacts du changement climatique sur les écosystèmes, l’agriculture et les moyens de subsistance des communautés, les risques sécuritaires liés au stress climatique sur les terres et les ressources en eau, les risques sécuritaires liés à la gestion des ressources extractives et des forêts, la question foncière et la foresterie communautaire comme vecteurs de solutions et, enfin, la situation des défenseurs des droits environnementaux. Le présent rapport repose sur les données présentées, les débats, les analyses conjointes produites et les recommandations faites par l’ensemble de participants. Les sources référencées dans les présentations sont indiquées dans le texte, le cas échéant.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

Cette initiative est née de la reconnaissance croissante du rôle de la RDC en matière d'atténuation du changement climatique au niveau mondial et la transition verte d'un côté, et la vulnérabilité de sa population face au changement climatique et aux conflits armés de l'autre. En effet, la RDC abrite une grande partie de la forêt du bassin du Congo, extraordinairement riche en biodiversité et constituant le plus grand puits de carbone au monde, toutefois menacée par le déboisement, avec une perte de plus d'un million d'hectares par an entre 2010 et 2020. De plus, l'impact du changement climatique sur les régimes pluviométriques pourrait avoir un impact significatif bien au-delà des frontières congolaises en matière d'approvisionnement d'eau, le pays étant la source d'un quart des ressources totales en eau du continent africain.

En même temps, l'indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) indique que la RDC est le 11^{ème}

pays le plus vulnérable au changement climatique dans le monde, et le 4^{ème} pays le moins préparé. L'instabilité et le conflit armé dans l'Est du pays, et le déplacement massif de millions de personnes ainsi généré, contribuent à cette situation de vulnérabilité.

Le changement climatique est généralement reconnu comme un multiplicateur de menaces qui, en interagissant avec les vulnérabilités sociales, économiques et politiques existantes peut se traduire par un risque de conflit accru. Le changement climatique, bien qu'il ne soit pas la seule cause de conflit, peut ainsi aggraver et étendre la portée des conflits en cours, ou encore contribuer au déclenchement d'un conflit par son impact sur les moyens de subsistance, les flux migratoires, les inégalités etc.

L'impact potentiel du changement climatique sur les conflits armés est étroitement lié à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles renouvelables (terre, eau, etc.) puisque le changement climatique a un impact





Enfin, la reconnaissance dans le débat global des impacts du changement climatique sur les différents aspects de sécurité a conduit à formuler des demandes d'approches plus holistiques de consolidation de la paix, prenant en compte les dimensions environnementales et de changement climatique aussi bien dans les analyses qu'au niveau opérationnel. Il va sans dire que cela exige une connaissance approfondie des corrélations et dynamiques complexes au niveau local.³ C'est l'un des objectifs de la présente initiative.

Les co-organisateur

La FBA est une agence étatique mandatée par le gouvernement suédois pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité et, plus récemment, l'agenda Jeunes, paix et sécurité, et pour promouvoir les principes de l'État de droit et de droits de l'homme dans l'Est de la RDC.

Strong Roots Congo est une organisation de conservation et de développement durable basée au Sud Kivu. Le programme qu'elle mène contribue à la sécurisation du corridor écologique reliant le Parc National de Kahuzi-Biéga à la réserve naturelle d'Itombwe. Elle apporte son conseil également aux processus de foresterie communautaire, à la démarcation participative des parcs et des réserves et à l'établissement des plans de gestion et de conservation. Cette organisation a aussi mené des projets de recherche dans le domaine des inventaires biologiques et du suivi de l'évolution de la végétation.

Réseau CREF est une structure multi-acteurs de concertation, de lobbying et de plaidoyer, visant le renforcement des capacités de ses organisations membres, d'actifs et de professionnels dans le domaine de la conservation et de la réhabilitation des écosystèmes, ainsi que de protection des droits des communautés locales face à l'exploitation des ressources naturelles.

direct sur la quantité et la qualité des ressources naturelles dans un environnement donné, et que de nombreux conflits existants se déroulent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la distribution de ces ressources.¹ Le fonctionnement des systèmes de gouvernance détermine les résultats des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, risquant d'un côté d'accentuer les inégalités existantes ou d'en créer de nouvelles, mais comporte aussi le potentiel de contribuer à la prévention des conflits.²

C'est dans ce contexte que les aspects de gouvernance des ressources naturelles ont fait l'objet d'une attention particulière pendant l'atelier.

Au-delà des conflits armés, l'atelier a inclus des discussions relatives à certains aspects de la sécurité humaine, notamment la sécurité environnementale (y compris les questions relatives à la pollution de l'eau, à la déforestation, aux catastrophes naturelles, etc.) et à la protection des droits humains fondamentaux. En effet, la menace climatique et la destruction de l'environnement font peser de graves risques sur la vie quotidienne des individus et des communautés, en particulier dans des contextes caractérisés par la fragilité et la faible capacité adaptative, accentuée par le conflit armé et un État de droit défaillant.

1 Funder et al. 2012

2 FriedrichEbert-Stiftung, NUPI, SIPRI 2023

3 Vervisch et al. 2020



”Il a été constaté que les communautés locales observent déjà des impacts du changement climatique dans leurs zones de production traditionnelle”

CHANGEMENT CLIMATIQUE, INSÉCURITÉ ET CONFLIT DANS L'EST DE LA RDC

Les sections suivantes reposent sur les résultats des différentes sessions de l'atelier. La première section expose les preuves les plus récentes des effets du changement climatique au niveau des systèmes naturels et humains dans les provinces du Nord et Sud Kivu. Vient ensuite un compte-rendu des analyses des différents risques sécuritaires liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement auxquels fait face cette région. Cette section rapporte ensuite les interventions pendant la session sur le processus en cours de réforme foncière, du point de vue des risques sécuritaires liés au climat. Ce dernier sujet a été abordé du fait de la centralité de la question foncière dans la recherche des résolutions des conflits armés liés à l'accès, au contrôle et à la gestion des ressources naturelles en RDC. Finalement, une discussion sur la situation des défenseurs des droits humains (DDH) relatives à l'environnement, aux ressources naturelles et à la terre. Globalement, les DDH de cette catégorie sont souvent harcelés, persécutés, arbitrairement emprisonnés et même tués pour avoir défendu le droit à la terre et aux ressources naturelles de leurs communautés, constituant le deuxième groupe le plus vulnérable de DDH au niveau mondial.⁴ La pertinence de la question en RDC est accentuée par l'exploitation prévue du pétrole et de

la tourbe, et le problème de militarisation et de conflit dans le secteur minier.

LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU NORD ET AU SUD KIVU SUR LES ÉCOSYSTÈMES, L'AGRICULTURE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES COMMUNAUTÉS

Dans l'Est de la RDC, l'une des régions les plus densément peuplées du pays, une grande partie de la population dépend des biens et services écosystémiques (principalement l'agriculture pluviale) pour les ressources de base, la production de revenus et l'emploi. De multiples études empiriques menées dans cette région ont déjà documenté les impacts du changement climatique sur les systèmes météorologiques, biophysiques et sociaux. Dans leurs interventions au cours de l'atelier, Prof. Gerard Imani, Prof. Fabrice Muvundja et Prof. Wivine Munyahali, respectivement, ont démontré les tendances et impacts ressentis au niveau local, se référant aux dernières recherches dans la région. L'atelier a aussi identifié un certain nombre de mesures adaptatives déjà mises en place et d'autres qui pourraient être implémentées pour faire face aux défis résultant du changement climatique.

4 Suárez 2015



En ce qui concerne le réchauffement climatique, les statistiques compilées dans la région démontrent une augmentation des températures moyennes annuelles de 0,3 à 0,5 °C sur les 30 dernières années. Les températures devraient continuer à augmenter au cours de la période 2020-2050.⁵ Quant aux perturbations de la pluviométrie, les précipitations montrent une grande variation, avec des pluies torrentielles et des périodes de sécheresse en dehors de la saison sèche.⁶ Dans une perspective à plus long terme, une augmentation des précipitations de 12 % a été notée dans le bassin du lac Kivu pour la période de 1971-1993 par rapport à 1928-1970.⁷

Ces conditions météorologiques changeantes entraînent de multiples risques à plusieurs niveaux. Les crues des rivières deviendront plus fréquentes, emportant des habitations et créant des déplacements de populations. Les érosions conduisent déjà à l'envasement des rivières et des deltas du lac Kivu, ce qui a comme conséquence la détérioration de la qualité des eaux (turbidité plus élevée), le lessivage des sols et la perte de fertilité, ainsi que des flux plus importants de nutriments vers le lac.⁸

Il a été constaté que les communautés locales observent déjà des impacts du changement climatique dans leurs zones de production traditionnelle. Les agriculteurs Tembo ainsi que les chasseurs-cueilleurs Twa ont constaté l'apparition d'inondations, l'accroissement du débit des cours d'eau, des glissements de terrain et de l'érosion des sols pendant la saison des pluies. Plus spécifiquement, les Tembo ont signalé une baisse des rendements agricoles et

les Twa, quant à eux, perçoivent une diminution de l'abondance des produits forestiers.⁹

Des pluies fortes dans les zones de marais, qui sont à l'origine des inondations et de l'accumulation des sédiments, perturbent la durabilité des semences et contribuent au développement et à la prolifération des maladies et des pestes, affectant non seulement les animaux mais aussi les êtres humains. Cela peut avoir des effets négatifs sur la production agricole dans la région. Une étude menée récemment auprès des agriculteurs au Sud Kivu montre que ceux-ci (hommes et femmes sans différence significative) observent des impacts variés et complexes en ce qui concerne le changement climatique dont :

- Apparition de nouveaux ravageurs dans le milieu causant des pertes de récoltes importantes,
- Perte de la fertilité des sols associée à la diminution des rendements des cultures,
- Retard du début des activités agricoles causé par les inondations.¹⁰

Les communautés utilisent déjà des stratégies d'adaptation qui varient selon la situation et les conditions vécues par les différents groupes. Selon les recherches présentées pendant l'atelier, la migration fréquente des personnes représente l'une de ces stratégies, ce qui soulève des questions relatives à la cohésion sociale et aux relations intercommunautaires, dans un contexte caractérisé par la fragilité causée par de multiples conflits, dont certains durent depuis longtemps. Une autre stratégie mentionnée est l'élevage d'ani-

5 Batumike et al. 2022

6 Ibid.

7 Muvundja et al. 2014

8 Ibid.

9 Batumike et al. 2022

10 Balasha et al. 2022

maux pour compenser les faibles rendements agricoles. Des recours à l'exploitation minière ont aussi été documentés, certains motivés par de mauvaises récoltes et d'autres par des aspirations sociales accrues. Les déterminants du choix de stratégies incluent les moyens de subsistance, le statut socio-économique (stratégies qui demandent des moyens suffisants), le milieu de vie et l'accès au marché des individus et des groupes impactés.¹¹

Les agriculteurs et agricultrices s'appuient sur plusieurs sources de connaissances pour prendre des décisions et pour faire des projections. Les agricultrices notamment s'appuient beaucoup sur les connaissances indigènes dans leur travail quotidien, à savoir l'observation du ciel, la couleur des nuages, l'intensité d'ensoleillement, la floraison de certains arbres, l'arrivée des oiseaux migrateurs et la formation d'arcs-en-ciel, entre autres.¹² Ces résultats font ressortir l'importance de comprendre les situations et les stratégies des différents segments des communautés, en vue de mieux cerner les politiques et programmes.

Un certain nombre de stratégies d'adaptation ont été identifiées par les participants de l'atelier pour faire face aux effets du changement climatique notamment au niveau communautaire :

- La création ou redynamisation des coopératives agro-pastorales de femmes, de jeunes et mixtes ;
- L'identification des solutions basées sur la nature dans le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Le renforcement du leadership féminin et des jeunes dans différents domaines de la vie publique ;
- L'utilisation plus importante, au travers d'une disponibilité accrue, des semences améliorées parmi les agriculteurs ;
- La mise à disposition, dans la zone, d'agents de vulgarisation (agronomes, vétérinaires, juristes locaux etc.) sur différentes techniques agro-pastorales et de conservation, intégrant une perspective de résilience au changement climatique ;
- La lutte antiérosive : gestion intégrée des bassins versants, protection des berges des rivières et des ravins, réglementation de l'occupation des sols, etc;
- La collecte des eaux de pluie au niveau des maisons pour des usages domestiques et autres ;
- Le curage régulier des caniveaux et l'assainissement en milieux urbains sont nécessaires pour rendre les communautés riveraines plus résilientes.

RISQUES SÉCURITAIRES LIÉS À LA RARETÉ DES RESSOURCES NATURELLES EN RAISON DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'atelier a constaté que les recherches systématiques sur les liens entre le changement climatique et les conflits dans l'Est de la RDC sont toujours rares. Cependant, une étude par Emery Mudinga, Godefroid Muzalia, Tomas Van Acker et Josaphat Musamba, dont les conclusions sont en cours,¹³ met en lumière le lien entre le changement climatique et le conflit dans la plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu. En se concentrant sur les perspectives sécuritaires rurales, l'étude cherche à situer les risques de sécurité liés au climat dans un contexte historique, socio-économique et politique plus large. De la présentation autour du thème par Prof. Emery Mudinga et des échanges qui s'en sont suivis au cours de l'atelier, les conclusions ont été les suivantes :

La plaine de la Ruzizi est actuellement affectée par des conflits à plusieurs niveaux : conflits entre agriculteurs et éleveurs, tensions ethniques et conflits intracommunautaires. En termes de conditions climatiques, la plaine présente les conditions météorologiques susmentionnées avec des températures en hausse, des pluies irrégulières, des périodes de sécheresse plus longues qu'avant, des catastrophes naturelles, une détérioration des conditions agricoles et un couvert végétal réduit pour le bétail. Plus particulièrement, une montée des eaux du Lac Tanganyika a récemment causé la destruction de plus de 10 000 maisons et une réduction significative des espaces cultivables autour du lac.

Ces nouvelles conditions ont provoqué une montée des conflits entre agriculteurs et éleveurs, entraînant des vols de bétails et des actes de violence, à cause des perturbations dans les déplacements du bétail à la recherche des pâturages à travers la plaine. D'autre part, un conflit historique peut fortement contribuer à la dégradation de l'environnement et rendre une zone plus vulnérable aux effets du changement climatique (réfugiés, déforestation et processus d'urbanisation) en même temps que la dégradation de l'environnement liée au changement climatique contribue considérablement à la vulnérabilité des communautés. L'étude susmentionnée met en exergue l'importance des systèmes de gouvernance locale et les différents processus de gestion des stress climatiques, en soulignant le rôle important, bien qu'ambivalent des autorités traditionnelles, ceci grâce à leur « capital coutumier » qui pourraient aider à relever les défis liés au changement climatique et ses impacts sécuritaires. Selon les perceptions qui existent au sein des communautés, les changements dans les régimes

11 Présentation : Gérard Imani

12 Balasha et al. 2022

13 Présentation : Emery Mudinga



pluviométriques sont dus à la colère des ancêtres en raison de la négligence des pratiques et des connaissances locales. Il est de ce fait important d'impliquer les autorités traditionnelles dans la planification et la mise en œuvre des programmes.

La faible capacité des autorités étatiques décentralisées de gérer les catastrophes naturelles liées au climat et la moindre appropriation par l'État congolais des aspects de changement climatique afin de prévenir la population des catastrophes naturelles, sont d'autres défis identifiés par les participants de l'atelier. Dans ce contexte, le besoin de mise en place des plans de prévention et de réduction des risques de catastrophes à tous les niveaux a été souligné, ainsi que des plans de gestion de conflits. Couplé par le faible système d'encadrement des initiatives locales d'adaptation, ces défis empêcheraient le développement de la résilience communautaire.

RISQUES SÉCURITAIRES LIÉS À LA GESTION DES RESSOURCES EXTRACTIVES ET DES FORÊTS

La compétition autour des ressources extractives est l'une des majeures sources de conflits dans l'Est de la RDC, notamment au niveau local, et elle est souvent liée aux revendications foncières et territoriales. Les forêts tropicales du bassin du Congo constituent le plus grand « puits de carbone » de la planète et pourtant, cette ligne de front cruciale contre le changement climatique est menacée par

l'exploitation forestière, minière, les concessions pétrolières et gazières et les conflits armés en cours dans l'Est du pays. Pendant l'atelier, Prof. Ndemo Mbasa Elu et Prof. Marie-Rose Bashwira respectivement ont mis en lumière différents aspects de l'extraction des ressources naturelles, ses conséquences en matière de la sécurité humaine et de dégradation environnementale, voire sa contribution au changement climatique. Chercheur Lionel Bisimwa a traité de la situation des peuples autochtones d'un point de vue de la justice environnementale, dans un contexte de conservation et d'exclusion.

La carbonisation et les politiques de conservation

Les parcs naturels jouent un rôle incontournable quant à leurs services écosystémiques, cela à travers la production de produits alimentaires, médicaux et du bois-énergie, ainsi que d'autres fonctions écologiques et culturelles. Au cours des quatre dernières décennies, les systèmes forestiers dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ont régressé de façon alarmante à la suite des pressions sur les parcs naturels et les zones riveraines qui ont augmenté avec l'afflux de réfugiés des guerres congolaises à partir de 1996, la présence des groupes armés et des forces armées congolaises au sein des parcs et l'explosion de l'exploitation minière. À titre d'exemple, plus de 10 000 creuseurs s'étaient installés dans le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) au cours de la période allant de 2000 à 2004.¹⁴

14 Mushagalusa et al. 2013

La filière du charbon de bois, gonflée par les besoins d'une population grandissante et qui s'est développée largement sans l'intervention de l'État, est un facteur majeur qui contribue à la déforestation ainsi qu'au financement des groupes armés dans la région.¹⁵

Dans sa présentation, Prof. Mbasu Elu a analysé une dimension importante de cette carbonisation, à savoir la coupe illicite de bois de chauffe et la fabrication du charbon pour des objectifs économiques. En faisant référence aux études menées en 2012, il a été constaté que plus de 200 000 sacs de charbon de bois entraînent chaque mois dans la ville de Goma.¹⁶ Les provinces contribuant à l'approvisionnement en charbon de bois de Goma sont les provinces du Nord Kivu (71%) et la province du Sud Kivu (29%). Le charbon de bois provient des plantations (39 %) et des forêts (61 %), dont 86 % du bois provient du Parc National des Virunga.¹⁷

Dans ce contexte, des conflits apparaissent parfois entre la population riveraine et les gouvernants des parcs dans l'Est de la RDC, souvent liés à la gestion, l'accès et l'utilisation des ressources forestières. Au cœur de cette problématique s'inscrivent les délocalisations, initiées par l'État congolais, des peuples autochtones de leurs terres ancestrales en faveur de la création des réserves naturelles ou d'aires protégées.¹⁸ Il a été constaté, dans l'intervention de Prof. Mbasu Elu, que ces tensions découlent d'une multitude de facteurs, parmi lesquels la faible implication des communautés locales riveraines et des peuples autochtones dans la gouvernance et la gestion des ressources dans les aires protégées, leur expulsion et dépossession des atouts agricoles sans indemnisation, les pratiques illégales de la part des autorités en charge de la protection des parcs, le manque d'accès à l'information, d'éducation environnementale et de programmes socioéconomiques auprès des communautés locales etc.

Dans sa présentation, Lionel Bisimwa a souligné l'importance de déconstruire les perspectives qui victimisent les peuples autochtones, et d'éviter le piège de l'homogénéisation de ces communautés. Au contraire, tout accompagnement de ces communautés dans leur lutte pour une justice distributive, l'accès à la prise de décisions et la non-discrimination devrait prendre en compte leur historicité et les contextes locaux.

Il a été rappelé, dans les discussions, que les conflits autour du PNKB ont entraîné une forme d'instrumentalisation des peuples autochtones et des communautés locales par des individus, des groupes et des élites économiquement et politiquement plus forts. De ce fait, certains représentants de ces populations profiteraient de la situation pour leur enrichissement propre, par l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Etude de cas: Cogestion des parcs à travers des « Comités de conservation communautaires »

La gouvernance du Parc National de Kahuzi-Biéga (PNKB) est à ce jour caractérisée par un système de cogestion dirigé par l'État à travers l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec l'appui de certaines organisations et des coopérations internationales. Ce système intègre une dynamique de gouvernance participative, avec la création des Comités de conservation communautaires (CCC) autour du parc. Ce système vise à l'implication effective des communautés locales dans la gestion de ce patrimoine mondial en péril, et à travers laquelle l'ICCN est aussi sensé soutenir le développement local des communautés riveraines du parc. Néanmoins, les pressions anthropiques s'y intensifient (le braconnage, l'occupation des terres du parc pour l'agriculture et l'élevage, la coupe de bambous et de bois pour le chauffage et l'expression artistique, et l'exploitation minière artisanale) et la biodiversité du parc se dégrade avec plus d'acuité qu'auparavant.¹⁹ Cet échec apparent du système de cogestion du PNKB a été expliqué par la coexistence d'un faible ancrage local de la dynamique participative et de facteurs structurels, tels que la mauvaise gouvernance, la croissance démographique et la guerre ou la présence de groupes armés illégaux au sein du parc.²⁰ A ce jour, les populations riveraines, qui se tournent parfois vers des pratiques interdites telles que l'extraction de bois et de viande de brousse dans les aires protégées pour assurer leur subsistance, se retrouvent opposées aux gestionnaires du PNKB.²¹ Ce genre de situations dangereuses et récurrentes suggère que le mécanisme de cogestion n'est pas encore appliqué de manière durable.

15 Marijnen & Verweijen 2019

16 DPE Nord-Kivu 2012

17 Dubiez et al. 2021

18 Mukumba 2020

19 Spira 2018

20 Mushagalusa & Ansoms 2013

21 Mukumba 2020



Développement des sources d'énergie alternatives

Si le secteur du bois-énergie contribue aux dynamiques de conflit ainsi qu'à la destruction de l'environnement en RDC, qu'en est-il des projets de développement d'alternatives énergétiques ? Prof. Mbasa Elu a exposé les opportunités et les risques associés aux options disponibles à ce jour, à savoir un projet d'énergie hydro-électrique et l'extraction du gaz méthane du lac Kivu :

Au Nord Kivu, la Centrale hydro-électrique de Matebe a été inaugurée en 2015 pour remédier au problème de carbonisation et diminuer la pression sur le Parc National de Virunga (PNVi). Pourtant jusque-là les populations riveraines utilisent beaucoup plus les bois de chauffe et la braise que l'électricité, car ils n'ont pas assez de moyens pour raccorder leurs ménages au courant provenant de la centrale ou pour payer les factures de consommation de courant électrique. Parmi les ménages qui se sont abonnés, la majorité utilise le courant seulement pour l'éclairage et pas pour la cuisson. Il y a lieu de réfléchir davantage sur comment les populations riveraines pourraient accéder plus facilement à l'énergie de la centrale de Matebe pour une protection durable du PNVi, mais aussi comme action clé pour l'atténuation du changement climatique. Il faut aussi prendre en considération que la perte de revenus associée à une diminution du marché de charbon de bois pourrait accentuer la vulnérabilité des individus et des familles qui en dépendent pour leur subsistance, les incitant à rejoindre les groupes armés. Par conséquent, il est important d'identifier et promouvoir des alternatives socioéconomiques adaptées.

Un projet qui s'inscrit dans la même logique de génération d'énergie propre est celui de l'extraction et de la valorisation du gaz méthane du Lac Kivu. Ce projet est pourtant associé à de multiples risques en matière d'environnement ainsi que de sécurité humaine. Il s'agit notamment d'impacts potentiels liés aux émissions atmosphériques et le rejet des eaux usées et des déchets solides, d'impacts sur la stabilité des couches stratifiées du lac suite au rejet des eaux après séparation gaz-liquide, d'impacts liés aux risques technologiques (fuite de gaz, incendie), d'impacts liés aux risques naturels (séisme, volcan), etc. L'exécution du projet d'extraction du gaz traîne depuis 2019 et l'amendement de son étude d'impact environnemental et social n'est toujours pas fini.

Le secteur minier artisanal – au cœur de la problématique climatique

Les questions de sécurité liées au secteur d'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) s'inscrivent dans un contexte de demande croissante de minerais essentiels pour les nouvelles technologies et de transition énergétique au niveau mondial, certains minerais étant extraits de sites miniers dans l'Est de la RDC.

Il est largement reconnu que l'exploitation minière artisanale et le commerce de ces minerais sont des éléments importants dans l'économie locale de plusieurs zones de la région, mais aussi dans la perpétuation du conflit, de l'insécurité et des violations des droits humains, de la déforestation et de la pollution dans l'Est de la RDC.

Dans un article de synthèse au sujet de la gouvernance du secteur EMAPE, Prof. Marie Rose Bashwira et al. constatent que, malgré plusieurs initiatives de réforme²² mises en œuvre dans le secteur EMAPE en RDC, de nombreuses zones minières sont toujours touchées par le conflit. Il est constaté que les activités illicites des acteurs armés étatiques et non étatiques dans de nombreux sites miniers demeurent un problème et que la gouvernance de ce secteur continue à souffrir de déficits importants. Même si la présence des services étatiques a augmenté dans certains sites, les agents ne remplissent souvent pas leurs responsabilités, certains d'entre eux s'engageant dans des pratiques illégales. Un exemple flagrant de ces pratiques est la taxation des sites miniers au sein du parc naturel Kahuzi-Biega, où l'exploitation minière artisanale est formellement interdite.²³

Dans son intervention pendant l'atelier, Prof. Bashwira a abordé la question des risques sécuritaires et des déficits de gouvernance environnementale dans le secteur minier artisanal, en soulignant les dimensions genrées de cette problématique. Elle a constaté, en faisant référence à une recherche menée par International Peace Information Service (IPIS), que le conflit et la violence est fréquente dans les sites miniers EMAPE, dont plusieurs se trouvent au sein des parcs naturels. En effet, des tensions économiques, sociales et politiques ont été signalés dans 29 % des sites miniers EMAPE et l'ingérence d'acteurs armés étatiques et non étatiques ont eu lieu dans 41 % des sites. De multiples sources de tensions avaient été enregistrées, liées entre autres à des désaccords par rapport aux limites géographiques entre les différentes exploitations.²⁴

22 iTSCi, BSP, RCS Global, Due Diligence, CIRGL, OCDE etc. Ces initiatives visent entre autres la cartographie, l'identification, le contrôle et la conformité aussi bien que l'évaluation et la viabilisation des sites miniers ainsi que le suivi de la traçabilité et de la certification de l'origine des substances minérales.

23 Wakenge et al. 2021

24 Bulakali et al. 2022

S'agissant des conflits fonciers dans le contexte des mines, il a été estimé que le plus fort risque de tensions se présente entre des concessionnaires d'un côté et des communautés agricoles de l'autre, ces derniers n'ayant souvent pas de titres formels bien qu'ils dépendent de la terre pour leur survie. Quant aux propriétaires formels de la terre, ils profitent souvent d'accords contractuels avec les sociétés minières. D'autres conflits dans le secteur naissent de la juxtaposition entre exploitation moderne et exploitation artisanale.

Prof. Bashwira a constaté par la suite que les pratiques utilisées dans les sites miniers artisanaux sont à la base de la perte de biodiversité et de la dégradation des ressources forestières, contribuant ainsi à la problématique de changement climatique et dégradation de l'environnement, à savoir :

- La pollution des eaux qui amène des pertes des espèces aquatiques, à cause de l'usage de mercure, d'acides et de cyanure, et de la mauvaise gestion des déchets miniers ;
- La dégradation des sols et des végétations à cause de l'usage du boisage et d'explosifs dans les sites miniers, de l'abandon des sites sans réhabilitation/manque d'action de reboisement et de l'exploitation souterraines dans les puits (au-delà de 30 mètres) qui fragilise le sol et conduit à des éboulements et érosions ;
- La déforestation autour des sites, liée à l'utilisation du charbon de bois dans la production et pour les besoins domestiques autour des sites.

Les participants de l'atelier ont procédé à une analyse conjointe de la problématique de gouvernance des ressources naturelles au Nord et Sud Kivu, en relation avec les aspects sécuritaires et environnementaux. Ils ont identifié comme problématique principale la faible application des lois et d'autres outils de gestion dans les secteurs concernés, et ce dans un contexte marqué par une gouvernance hybride. À cela s'ajouterait un manque de technicité et l'absence de mécanismes de coordination institutionnelle parmi les acteurs mandatés dans ce domaine. Un autre facteur contribuant à la mal-gérance du secteur serait la contradiction et le chevauchement des textes réglementaires, à savoir des règles modernes parfois en déphasage avec les pratiques et le contexte local. Il en résulterait parfois une superposition des droits et des titres, d'où la nécessité d'efforts d'harmonisation des différents cadres institutionnels et légaux. Finalement, l'exclusion des

communautés locales et peuples autochtones de la gestion des ressources naturelles contribuerait à la perpétuation de certains conflits, notamment dans le secteur EMAPE, et au non-respect des droits de ces populations.

Les femmes dans le secteur EMAPE

Les femmes constituent un groupe marginalisé dans le secteur EMAPE, représentant 20 % de la main d'œuvre dans les mines et 50 % des communautés installées dans les zones minières, mais occupant très peu de positions de prise de décisions dans le secteur. Les femmes sont habituellement affectées à des emplois peu rémunérés et peu valorisés, comme le concassage, le ramassage et le lavage, et ce en raison des normes culturelles qui remettent en cause l'acceptabilité de l'implication des femmes dans l'activité minière.²⁵ Elles continuent néanmoins à jouer un rôle incontournable dans le secteur EMAPE, fournissant aussi des services auxiliaires comme la préparation des repas, le transport et la tenue des boutiques dans les communautés minières. Selon la cartographie réalisée par IPIS, les femmes étaient présentes dans 53 % des sites et étaient davantage représentées dans les grands sites miniers.²⁶

Le travail des femmes se fait souvent dans des conditions dangereuses caractérisées par le manque d'EPI, l'exposition à de l'eau sale et d'autres risques environnementaux. À cela s'ajoutent des violations des droits humains comme l'exploitation, des viols et des abus sexuels. Elles sont souvent exposées aux maladies comme la toux, la pneumonie et le mal de dos. Malgré cette présence féminine dans le secteur EMAPE et malgré les enjeux spécifiques qu'elles rencontrent dans ce contexte, les réformes du secteur minier en RDC rendent souvent les femmes invisibles, les réduisant à la place d'acteurs intermédiaires non connus de l'administration minière.

25 Wakenge et al. 2021

26 Bulakali et al. 2022

LA QUESTION FONCIÈRE – VERS DES SOLUTIONS DURABLES ?

La question de l'accès et du contrôle des terres est fondamentale dans les dynamiques de conflit dans l'Est de la RDC. Elle est étroitement liée aux questions de gestion et de répartition des ressources naturelles ainsi qu'à la gestion des aires protégées, la préservation des forêts et aux droits et besoins des communautés. La pression accrue sur les écosystèmes à la suite du changement climatique nécessitera une gestion des terres et d'autres ressources naturelles qui est équitable, durable et sensible aux conflits, et ce dès le niveau local. Cette section, qui repose sur les interventions de Josué Mbusa du Forum des Amis de la Terre et Francois Biloko du Réseau CREF, vise à résumer les défis et les opportunités inhérents aux cadres fonciers actuels ainsi que de la réforme en cours.

La réforme foncière du point de vue des conflits et de l'environnement

L'intervention de Josué Mbusa a porté sur le processus de réforme foncière en cours. Comme il l'a indiqué dans sa présentation, il persiste en RDC une forte augmentation des demandes des terres alimentées par des intérêts sectoriels, pourtant mal coordonnées, ce qui engendre des conflits au niveau communautaire et entre différents groupes sociaux. La concentration des populations dans certaines zones de densité démographique très élevée compte aussi parmi les nombreux facteurs qui risquent de pousser les communautés à occuper des espaces dans les aires protégées, lorsque de vastes étendues de terres sont concédées à certains individus, dont des hauts dignitaires et élites locales ainsi que des multinationales et d'autres acteurs étrangers. De ce fait, moins de 10 % du potentiel agricole est effectivement mis en valeur. Il a également été reconnu que les pratiques foncières actuelles, caractérisées par l'imbrication des normes de gestion de la terre (entre lois et coutumes) et la multiplicité des acteurs intervenant dans le secteur foncier, représentent une source de conflits de compétences et de superpositions des droits et des titres. Relativement à cette situation, il se vérifie une insécurité foncière grandissante : des droits fonciers non ou peu sécurisés qui découragent l'investissement et créent une confusion et une ambiguïté sur le statut de terres dites des communautés locales. En bref, le dysfonctionnement du système foncier contribue à la persistance de disputes et conflits fonciers multiples, polymorphes, récurrents, coûteux et aux conséquences dommageables pour le développement socioéconomique et la protection de l'environnement.

Le processus de réforme – état des lieux

La nouvelle politique foncière nationale, cadre politique officiellement adopté en avril 2022, donne les grandes orientations du processus de réforme foncière en cours. Il est prévu que la prochaine étape du processus sera l'adoption d'une nouvelle loi foncière reflétant les dispositions de cette politique, suivie d'une réforme de l'administration foncière.

D'après la présentation de Josué Mbusa, ce nouveau cadre politique reconnaît les déficits normatifs et institutionnels qui existent en matière de prise en charge des incidences environnementales et sociales des plans, programmes et projets sectoriels de développement. À titre d'exemple, la loi foncière actuelle n'intègre pas la question des impacts environnementaux et sociaux dans la délivrance de titres fonciers pour l'exploitation des terres à grande échelle. De plus, elle ne prend pas en considération les nouveaux besoins en terrains pour le développement des projets de valorisation des services environnementaux, dans le cadre des processus du Mécanisme pour le développement propre (MDP) et de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Les risques associés aux migrations climatiques et leurs répercussions foncières sont clairement reconnus dans la nouvelle politique, qui fait référence à différents groupes sociaux et à leur mouvement à la recherche de terres fertiles et d'eau.

Les lignes directrices de ce cadre politique intègrent des mesures visant la protection de l'environnement, insistant sur l'obligation de tous les investisseurs fonciers de respecter les normes environnementales légalement prescrites et d'assurer le suivi de la réalisation effective des engagements pris en cette matière. L'État congolais lui-même s'engage à intégrer dans son Plan foncier national des actions qui visent à maintenir la capacité des terres à capturer le carbone.

La participation citoyenne des hommes et des femmes dans les processus décisionnels relatifs au secteur foncier s'inscrit au cœur du document qui intègre, entre autres, un impératif d'instituer des conseils consultatifs en support des processus décisionnels en matière de gestion des ressources naturelles.

L'accès équitable des peuples autochtones à la terre et la jouissance de leurs droits fonciers est un autre axe prioritaire. L'État s'engage désormais à œuvrer pour l'abandon des restrictions que les femmes subissent quant à leur accès à la terre, à son appropriation ainsi qu'à la jouissance pleine et sécurisée de leurs droits fonciers et immobiliers.



Les défis tels que formulés au niveau communautaire

Concernant l'élaboration du cadre politique nationale, Josué Mbusa a résumé les nombreux soucis qui ont été soulevés par la société civile, les communautés et les autorités coutumières au travers des consultations qui ont eu lieu tout au long du processus. Les revendications portaient sur de divers enjeux, dont :

- La nécessité d'avoir des garanties du droit au consentement libre, préalable et informé des communautés locales avant toute décision d'affectation des terres ;
- Le droit à l'indemnisation juste et équitable ;
- La réinstallation des personnes ou des communautés avant l'exécution de toute décision d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En ce qui concerne la sécurisation foncière il a été soulevé, entre autres, la question de la reconnaissance des droits collectifs, à savoir la possibilité d'octroyer des titres fonciers aux familles, aux clans et surtout aux regroupements de peuples autochtones. L'importance de la participation des peuples autochtones dans les commissions provinciales a été soulignée, en vue de garantir la prise en compte de leurs réclamations dans ce processus de réforme.

D'autres aspects soulevés dans les consultations concernaient les aspects purement environnementaux : le reboisement obligatoire, la réalisation d'études sur les impacts environnementaux et l'organisation d'initiatives de démarcation participative des limites du parc (PNVi).



La foresterie communautaire comme outil de consolidation de la paix

Le cadre légal actuel facilite déjà l'acquis des concessions forestières des communautés locales. Basé sur le travail du Réseau CREF dans ce domaine, Francois Biloko a résumé des perspectives et défis en matière de protection de l'environnement et de prévention des conflits.

Une Concession forestière des communautés locales (CFCL) est attribuée gratuitement et perpétuellement à une communauté locale par l'État, sur la base des forêts qu'elle possède régulièrement en vertu de la coutume en vue de son utilisation pour la satisfaction de ses besoins vitaux. La communauté bénéficiaire sera dans l'obligation d'appliquer les règles et pratiques de gestion durable. Le processus d'acquisition est bien défini et comprend, entre autres, la démarcation des limites et l'établissement d'une carte, en collaboration avec les communautés voisines et autres parties prenantes. Il est conseillé aux habitants de ne pas programmer des espaces contestés qui sont limitrophes du parc et qui seraient discutés postérieurement entre le parc et la communauté.

La loi préconise aussi l'établissement de certaines structures pour la gestion de la concession, notamment l'Assemblée communautaire, le Conseil des sages, le Comité local de gestion et le Comité de suivi et évaluation. Un plan simple de gestion doit être établi et validé par l'Assemblée communautaire et approuvé par le chef de l'ETD (chefferie/secteur, ou commune rurale). La réussite des plans dépend souvent de la possibilité de mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des activités programmées, ainsi qu'un accompagnement technique adéquat à la mise en œuvre. Or, des relations constructives avec les communautés voisines sont aussi essentielles d'un point de vue de prévention de conflit, étant donné l'accès aux ressources naturelles relevant d'une CFCL.



SITUATION DES DÉFENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX, DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES – DÉFI TRANSVERSAL

Les harcèlements judiciaires et extra-judiciaires vis-à-vis des défenseurs des droits environnementaux, des terres et des ressources naturelles, s'inscrivent dans un problème plus large de non-respect des droits humains qui persiste dans le pays²⁷ et constituent des indicateurs d'une atmosphère défavorable à la mise en œuvre des réformes.

Dans son intervention, Vicar Batundi Hangi de Synergie Ukingo Wetu (SUWE), un mécanisme local de protection des défenseurs des droits humains, a traité de la sécurité des DDH au Nord Kivu, ainsi que des stratégies préventives dans ce contexte.

SUWE a enregistré et traité 119 cas de menaces contre les défenseurs et défenseuses des droits humains au Nord Kivu de janvier à décembre 2022, parmi lesquels 105 activistes de sexe masculin et 14 de sexe féminin. 27 activistes sur 119 œuvraient dans le domaine de l'environnement, du dérèglement climatique et des ressources naturelles. Les menaces contre les acteurs de la société civile sont principalement une réaction à leur activisme contre l'exploitation du pétrole, les trafics des espèces et des spécimens d'animaux en voie d'extinction, le pillage des minerais par les sociétés et entreprises, contre l'envahissement des parcs nationaux, la pêche illicite, la spoliation des terres des peuples autochtones et des communautés locales, etc.

Les activistes subissent plusieurs formes de menaces et de répressions. La SUWE enregistre régulièrement des alertes concernant des arrestations, des condamnations irrégulières, des menaces de mort, des cambriolages de domiciles et bureaux, des filatures et autres, qui visent à museler les acteurs de la société civile et les leaders des communautés et d'opinion.

Un autre défi identifié par l'atelier était le manque de dialogue entre les autorités et les acteurs/activistes de la société civile. Quant à cette situation, les participants ont cerné un certain nombre de causes telles que le manque de programme partagé entre le gouvernement et la société civile, et le manque de vision commune. L'absence d'un cadre permanent de dialogue et d'échange d'informations a été mentionnée comme un autre défi majeur, qui contribuerait au problème plus large de faible degré de compréhension mutuelle parmi les différents acteurs et à une relation caractérisée par la méfiance entre les acteurs étatiques et non-étatiques. La manipulation de la société civile par la politique et une prédisposition générale à agir selon les intérêts individuels, couplées à la déstabilisation des institutions, ont été mentionnées comme causes contributrices aux rapports conflictuels entre les acteurs étatiques et les acteurs sociaux.

27 Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme en République Démocratique du Congo 2023

”Ce qui est ressorti des discussions est tout d’abord l’urgence d’une attention particulière au changement climatique et la dégradation environnementale dans les analyses de conflits”

PERSPECTIVES

Tout en reconnaissant la complexité des systèmes écologiques et humains (politiques, économiques et sociaux) et les multiples manières dont le changement climatique interagit avec ces systèmes dans l’Est de la RDC, produisant divers risques sécuritaires à de multiples niveaux et vitesses, quelques conclusions préliminaires pourraient être tirées, sur la base des thèmes et enjeux qui ont émergé au cours de l’atelier. Ce qui est ressorti des discussions est tout d’abord l’urgence d’une attention particulière au changement climatique et la dégradation environnementale, ses causes et ses effets, dans les analyses de conflits au Nord et Sud Kivu, et dans les réponses à ces conflits et leurs racines. Ceci nécessite un plaidoyer au niveau des institutions nationales et internationales afin d’influencer les politiques et programmes, et de mobiliser les ressources financières nécessaires pour répondre aux problèmes identifiés. Les conclusions et recommandations qui suivent, formulées conjointement par les participants de l’atelier, portent sur des grandes pistes de futures actions visant le large éventail d’acteurs à tous les niveaux qui devraient s’impliquer dans la recherche et la mise en œuvre des solutions. Elles offrent un point de départ pour des efforts collectifs visant à identifier les besoins spécifiques, les acteurs concernés, les priorités et les stratégies appropriées, afin de réduire les risques complexes qui ont été identifiés et contribuer à un développement et une paix durable.

Partant des enjeux identifiés, certaines pistes d’action et recommandations ont ainsi été cernées :

1) NÉCESSITÉ DE CAPITALISER LES CONNAISSANCES EXISTANTES ET INVESTIR DANS L’ÉDUCATION NATIONALE ET LA RECHERCHE

Bien qu’il existe quelques initiatives de recherche en cours autour du changement climatique et ses conséquences dans l’Est de la RDC, rares sont les études qui font le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité dans la région. L’atelier a fait le point sur la recherche actuelle et a identifié certaines lacunes et certains besoins en matière d’investissement dans la recherche scientifique sur le terrain, y compris la documentation des pratiques et des connaissances au sein des communautés locales et des peuples autochtones. Des recherches sont aussi nécessaires au niveau des impacts générés du changement climatique et l’insécurité, afin de mieux comprendre les différents rôles, les responsabilités et les capacités des femmes et des hommes, les relations de pouvoir entre les sexes ainsi qu’entre les générations, et la manière dont ces facteurs jouent sur leurs opportunités et vulnérabilités.

De ceci, les recommandations ci-après ont été formulées:

- a) Intégrer dans le programme national d’éducation des aspects liés à la protection de l’environnement/ au changement climatique depuis l’école primaire.
- b) Prévoir la formation des formateurs/formatrices communautaires en gestion intégrée des ressources naturelles et sensibiliser les populations sur les valeurs écologiques et économiques des écosys-



tèmes et l'importance de l'éducation environnementale.

- c) Promouvoir et financer la recherche scientifique et des projets de recherche-action sur les écosystèmes au Nord et Sud Kivu, le changement climatique et ses impacts, notamment sur les conflits armés, en capitalisant les capacités scientifiques présentes dans la région.
- d) Mettre en place des mécanismes souples de transfert de connaissances de la part des scientifiques auprès des décideurs et des communautés.
- e) Promouvoir l'identification, l'encadrement et la revalorisation des savoirs, connaissances et pratiques traditionnels/indigènes des peuples autochtones et des communautés locales, avec une attention particulière portant sur les rôles et connaissances des femmes et des hommes, dans la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique.
- f) Identifier les stratégies d'adaptation déjà mises en œuvre par les communautés, en insistant sur les dimensions genrées, et les accompagner en tenant compte des différentes capacités résilientes et les perceptions des communautés affectées.
- g) Instituer les stations météo et observatoires sismologiques sur toute l'étendue du territoire national.

2) BESOIN DE RENFORCER LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE INTÉGRÉE DES MESURES ADAPTIVES ET PRÉVENTIVES, AFIN DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES COMMUNAUTÉS ET CONTRIBUER AU RÉTABLISSEMENT DU TISSU SOCIAL

La dégradation de l'environnement liée au changement climatique et la perturbation des conditions météorologiques contribuent considérablement à la vulnérabilité des communautés, une tendance accentuée par des crises/

événements à évolution rapide comme les pluies torrentielles, les glissements de terrain, etc. On constate déjà une montée dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones, qui serait imputable aux changements des conditions météorologiques, entraînant des actes de violence par suite des impacts sur les modes de vie et les moyens de subsistance des communautés.

La faible capacité des autorités étatiques, notamment aux niveaux décentralisés, de prévenir et gérer les catastrophes naturelles liées au climat, ne fait qu'accroître cette vulnérabilité et aggraver les risques sécuritaires auxquels fait face la population. Du côté positif, l'existence d'un plan national d'adaptation au changement climatique témoigne clairement de l'engagement du gouvernement à l'égard de ces questions. Comme le souligne le plan, des points d'entrée aux niveaux provincial et local devraient être identifiés pour l'intégration des considérations du plan dans les pratiques de gouvernance quotidiennes.

Un levier de réduction des risques climatiques serait la promotion des approches « whole of society », intégrant les systèmes de gouvernance étatique aussi bien que traditionnelle, la société civile, le secteur privé, etc. dans les processus de planification et de mise en œuvre du programme gouvernemental visant des mesures d'adaptation au changement climatique. De la même manière que l'adaptation au changement climatique doit être intégrée dans d'autres processus de planification au niveau national et local, une perspective de prévention des conflits dans ces processus est également nécessaire afin d'éviter l'escalade des tensions et de capitaliser des opportunités de dialogue. Ce genre de processus collaboratifs visant l'échange de connaissances, la définition de priorités et la détermination de politiques peuvent ainsi aider à rétablir la confiance des populations en l'État et la revitalisation du tissu social.

De ce fait, les recommandations ci-après ont été formulées:

- a) Soutenir les structures de gouvernance locale dans l'établissement de processus inclusifs de gestion de stress climatiques.
- b) Mobiliser les autorités traditionnelles dans le débat et la recherche de solutions aux impacts du changement climatique en matière de sécurité au niveau local.
- c) Intégrer les aspects de protection de l'environnement dans les programmes gouvernementaux socioéconomiques, notamment le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T).
- d) Faire ressortir dans le budget national les allocations pour les programmes environnementaux et d'atténuation/d'adaptation au changement climatique à tous les niveaux, en conformité avec les mandats arrêtés.
- e) Mettre en place des plans de prévention et de réduction des risques de catastrophes aux niveaux national, provincial et local, et renforcer les systèmes d'alerte précoce.
- f) Organiser un dialogue permanent et multisectoriel sur le changement climatique et ses effets sur les conflits, la sécurité et la vulnérabilité.
- g) Mise en place d'un mécanisme régional multi-acteurs permanent d'échange d'informations et création de cadres d'échanges entre les paysans sur la question de changement climatique.
- h) Renforcer les capacités et efforts pour la restauration des écosystèmes dégradés et la reforestation ainsi que pour les méthodes agricoles adaptés et durables.

3) NÉCESSITÉ DE CIBLER LES MOTEURS DE CONFLIT LIÉS À LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES AU NIVEAU LOCAL

L'existence de conflits persistants entre la population riveraine, des peuples autochtones et les gestionnaires des aires protégées dans l'Est de la RDC découlent au moins partiellement des souffrances des communautés locales face aux politiques de conservation et des pratiques d'exécution non-inclusive perturbées par des intérêts privés. Le manque d'opportunités économiques pousse aussi les populations vers des activités illégales s'effectuant au détriment des espaces forestiers.

S'y ajoutent les secteurs extractifs – partie intégrante des conflits armés dans la région – qui sont aujourd'hui perturbés par des intérêts illégitimes et marqués par la

faiblesse institutionnelle des autorités responsables, ce qui contribue à la menace sur les forêts et les sources d'eau, la santé et le bien-être des communautés minières et riveraines.

Pour remédier à ces problèmes, il sera nécessaire de mettre en place ou, le cas échéant, de redynamiser les mécanismes inclusifs de gouvernance des ressources naturelles et de protection de l'environnement, dans un souci de mieux cerner et répondre aux besoins et droits des populations. Ces approches devraient assurer la véritable participation des femmes et des hommes des différents segments de la population, y compris les peuples autochtones, les jeunes, etc. aussi bien dans l'identification des problèmes que dans les processus de planification et de mise en œuvre afin d'assurer un accès équitable aux ressources.

Dans ce cadre, les recommandations ci-après ont été formulées:

- a) Renforcer les capacités des parties prenantes relatives à l'approche basée sur les droits humains dans la gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes.
- b) Élaborer des mécanismes de gouvernance et de gestion participative et inclusive des ressources naturelles, qui incluent les communautés locales et peuples autochtones et qui intègrent des mécanismes de gestion des plaintes pour garantir la protection des droits des communautés.
- c) Augmenter l'attention et la recherche portant sur les dynamiques sociopolitiques, économiques et environnementales autour des parc nationaux des provinces du Nord et Sud Kivu afin de contribuer aux solutions en matière de développement et de résilience au niveau communautaire et à la protection de l'environnement.
- d) Veiller à ce que les femmes travaillant dans les mines artisanales soient reconnues en tant que groupe hétérogène, et approfondir la compréhension des causes qui les ont menées (ou obligées) à travailler dans les sites miniers, en reconnaissant tant les opportunités que les obstacles auxquels elles font face dans le secteur minier artisanal.
- e) Dans le contexte de la multiplicité des initiatives de réforme et des structures étatiques et non-étatiques impliquées dans le secteur EMAPE, veiller au renforcement de la coordination institutionnelle dans le secteur, tout en tenant compte de la représentation des intérêts de la main d'œuvre, notamment des femmes et des groupes marginalisés dudit secteur.

4) BESOIN D'UN SYSTÈME FONCIER QUI OFFRE DE BONNES CONDITIONS POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La réforme foncière représente une ouverture vers des approches plus inclusives et mieux coordonnées de gestion de la terre, une distribution des ressources naturelles plus équitable au sein de la population, la protection de l'environnement et la prévention et résolution des conflits au niveau local.

À cet effet, un système foncier réformé et décentralisé devrait intégrer des mécanismes pour garantir l'inclusion des communautés (notamment les hommes et les femmes des groupes marginalisés, des minorités, des jeunes, etc.) dans la gestion durable des aires forestières. Les expériences en matière de foresterie communautaire, les processus de sécurisation de tenure foncière communautaire, la démarcation participative etc. des cosignataires de ce rapport (Réseau CREF, Strong Roots Congo) et d'autres acteurs au niveau local, devraient être prises en considération dans la mise en œuvre de la réforme, afin de capitaliser les expertises et les leçons apprises dans ce domaine.

Ceci nécessitera le véritable engagement et la volonté de l'État et des élites politiques à tous les niveaux, ainsi que des processus réellement inclusifs et transparents permettant aux communautés locales de continuer à participer aux consultations, prendre part aux décisions et jouer un rôle actif dans les structures administratives foncières, notamment au niveau local.

Pour y arriver, les recommandations ci-après ont été formulées:

- a) Former les acteurs de la foresterie communautaire qui assisteront plus tard l'ICCN dans ses actions.
- b) Impliquer l'ICCN dans les activités du processus d'acquisition des CFCL des zones riveraines des aires protégées.
- c) Promouvoir les principes de l'état de droit et de bonne gouvernance (transparence, redevabilité, indépendance judiciaire etc.) dans la gouvernance foncière et des ressources naturelles, tout en insistant sur la participation égale des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans ces processus.

5) VEILLER À LA PROTECTION DES DÉFENSEURS/ DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS ET LA VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Les défenseurs des droits humains et environnementaux en RDC ont un rôle important à jouer en formulant des demandes aux décideurs et en sensibilisant le public et les responsables aux questions relatives aux droits environnementaux. Les participants à l'atelier ont réclamé le renforcement des mesures de protection des défenseurs des droits environnementaux, couplé à celui des cadres de concertations entre la société civile et les institutions publiques, afin de promouvoir l'application des principes de transparence et de redevabilité à la gestion et à la distribution des ressources naturelles (extractives, forestières, etc.) et de mieux capitaliser les compétences des activistes dans la recherche de solutions durables et équitables.

Dans ce contexte, les recommandations suivantes ont été formulées:

- a) Renforcer les capacités des défenseurs et défenseuses des droits humains sur les mécanismes de protection, la gestion des risques, les cadres réglementaires applicables et autres mesures de résilience.
- b) Sensibiliser des magistrats par rapport aux droits fondamentaux des activistes, cadres environnementaux pertinents etc.
- c) Organiser régulièrement des missions conjointes impliquant les autorités étatiques concernées et des représentants de la société civile, pour documenter et analyser les différentes violations des droits humains et menaces à l'intégrité des écosystèmes, afin de réconcilier les perspectives et la compréhension des deux parties.
- d) Tenir des réunions trimestrielles d'analyse et d'évaluation pour renforcer le dialogue interactif entre les activistes et l'État pour favoriser le rapprochement et résoudre d'un commun accord les problèmes constatés dans ce secteur (dialogue, échange d'informations, etc.).
- e) Capitaliser les connaissances des activistes et les transmettre aux autres couches de la société, y compris les autorités locales.

TRAVAUX CITÉS

ARTICLES ET RAPPORTS

Balasha, A.M., Munyaali, W., Tshomba, J., Okwe, A.N, Fyama, J.N.M., Lenge, E.K., Tambwe, A.N. 2022. Understanding farmers' perception of climate change and adaptation practices in the marshlands of South Kivu, Democratic Republic of Congo. *Climate Risk Management*, 39 (2023)

Batumike, R., Bulonvu, F., Imani, G., Akonkwa, D., Gahigi, A., Klein, J.A., Marchant, R., Cuni-Sanchez, A. 2022. Climate Change and Hunter-Gatherers in Montane Eastern DR Congo. *Climate and Development*, 14 (5): 431–42.
DOI : <https://doi.org/10.1080/17565529.2021.1930987>

Bulakali, N. Z., Matthysen, K., Muller, T. 2022. Analysis of the interactive map of artisanal mining areas in eastern Democratic Republic of Congo, 2022 Update. IPIS, Antwerp

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme en République Démocratique du Congo (BCNDHR). 2023. Analyse de la Situation des Droits de l'homme, République Démocratique de Congo, Janvier-Juin 2023
DPE Nord-Kivu. 2012. Rapport sur la consommation annuelle de la braise dans la ville de Goma. Unpublished, Goma

Dubiez, E., Imani, G., Gazull, L. Péroches, A. 2021. Rapport d'étude de la filière bois-énergie de la ville de Goma. CIRAD

FriedrichEbert-Stiftung, NUPI & SIPRI. 2023. Climate Change and Security in West Africa: Regional Perspectives on Addressing Climate-related Security Risks.
URL : <https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-03/fes-reportclimate-a4-03.pdf>.
Retrieved on 27 September 2023

Funder, M., Marie Cold-Ravnkilde, S., Peters Ginsborg, I. 2012. Addressing Climate Change and Conflict in Development Cooperation: Experiences from Natural Resource Management. 04. DIIS Report. Copenhagen: Danish Institute for International Studies

Marijnen, E., Verweijen, J. 2019. The charcoal challenge in DRC's Virunga.
URL : <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2019/03/25/virunga-charcoal-trade/>.
Retrieved on 27 September 2023

Mudinga, E., Muzalia, G., Van Acker, T., Musamba, J. Polepole, P. 2023. Understanding Climate Change and Conflict in the Ruzizi Plain, DR Congo. Unpublished

Mukumba P, 2020. Résilience communautaire des riverains autochtones Batwa dans le contexte du conflit au Parc National De Kahuzi Biega, Est de la RD. Congo. European Scientific Journal, Vol.16, No.29, 83-104

Mushagalusa E., Ngendakumana S., Ansoms A. 2013. Analyse critique du processus de cogestion du parc national de Kahuzi-Biega en République Démocratique du Congo. La revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 17 | septembre 2013. DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13873>

Muvundja, F. A., Wüest, A., Isumbisho, M., Kaningini, M.B., Pasche, N., Rinta, P., Schmid, M. 2014. Modelling Lake Kivu Water Level. Variations over the Last Seven Decades. Limnologica 47: 21–33.
DOI : <https://doi.org/10.1016/j.limno.2014.02.003>

Spira, C. 2018. Inventaire de la Biodiversité dans le Parc National de Kahuzi-Biega, République Démocratique du Congo. Bukavu : Wildlife Conservation Society

Suárez, S.M. 2015. The right to land and other natural resources in the United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas. FIAN International Briefing

Vervisch, T., Mudinga E., Muzalia, G. 2020. Policy Brief: MONUSCO's Mandate and the Climate Security Nexus.
URL : <https://www.gicnetwork.be/policy-brief-monuscocs-mandate-and-the-climate-security-nexus/>.
Retrieved on 27 September 2023

Wakenge, C.I., Bashwira Nyenyezi, M.-R., Bergh, S.I., Cuvelier, J. 2021. From 'conflict minerals' to peace? Reviewing mining reforms, gender, and state performance in eastern Democratic Republic of Congo. The Extractive Industries and Society, 8, 2 (2021)

PRÉSENTATIONS

Emery Mudinga (Angaza Institute, Bukavu), Godefroid Muzalia (GEC-SH, Bukavu), Tomas Van Acker (GIC, CRG, Gent), Josaphat Musamba (GEC-SH), Patient Polepole (Angaza Institute), « Comprendre le changement climatique et les conflits dans la Plaine de la Ruzizi, RDC », March 2023

Fabrice Muvundja Amisi (ISP Bukavu, Université Catholique de Bukavu), « Changement climatique et ressources en eau du bassin du lac Kivu », March 2023

Francois Biloko (Réseau CREF), « De la gestion foncière : Modèle de gestion par la communauté face à la sécurité climatique – Cas de la Concession Forestière de Communauté Locle (CFCL) », March 2023

Gérard Imani (Université Officielle de Bukavu), « Changements climatiques et ses effets sur les systèmes biophysiques et sociaux », March 2023

Josué Mbusa, « Processus de la réforme foncière en cours en RDC : Pour quelle contribution à la sécurité climatique ? », March 2023

Lionel Bisimwa Matabaro (Angaza Institute, ISDR Bukavu), « Conservation de la nature au prisme de l'exclusion et de luttes de peuples autochtones pour la justice environnementale autour du PNKB », March 2023

Marie Rose Bashwira (Centre de Recherche et d'Expertise en Genre et Développement), « Risques sécuritaires liés à la destruction de l'environnement dans le secteur minier artisanal : illustration des zones minières de l'Est de la République Démocratique du Congo », March 2023

Ndemo Mbasu Elu (ULPGL-Goma), « Exploitation des ressources naturelles comme source de conflits et de dégradation de l'environnement dans les provinces du Nord et Sud-Kivu : défis et perspectives », March 2023

Vicar Batundi Hangi (SUWE), « Droits Humains et la justice environnementale : approches préventives et la sécurité des activistes de la société civile », March 2023

Wivine Munyahali (Université Catholique de Bukavu, Université de Lubumbashi), « Understanding farmers' perception of climate change and adaptation practices in the Marshlands of South Kivu, DRC », March 2023

WWW.FBA.SE

twitter.com/FBAFolke

facebook.com/FolkeBernadotteAcademy

instagram.com/FolkeBernadotteAcademy

linkedin.com/company/FolkeBernadotteAcademy

soundcloud.com/FolkeBernadotteAcademy

WWW.RESEAUCEF.ORG

twitter.com/reseau_cref

facebook.com/reseaucrefrdc

linkedin.com/company/reseau-cref

instagram.com/reseau_cref

WWW.STRONGROOTSCONGO.ORG

instagram.com/strong_roots_congo

facebook.com/StrongRootsCongo

